
Métallurgie (industries)

Rhône

IDCC 878

Convention collective du 21 mai 1976

[Modifiée en dernier lieu par accord du 23 décembre 1983, et étendue par arrêté du 21 novembre 1986,
JO 11 décembre 1986]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

